

Canicule, écoles et équipements sportifs : un point sur les mesures

La Ville n'a pas souhaité, par arrêté municipal, fermer les écoles pour les journées de canicule afin de ne pas pénaliser les familles gentilléennes. Pour les activités sportives, les équipements sportifs sont fermés par arrêté municipal jusqu'au samedi 29 juin 8h du matin.

L'Education nationale a confirmé que les professeurs des écoles sont présents sur les sites scolaires pour accueillir l'ensemble des enfants. Les familles qui souhaitent garder leur enfant durant ces deux jours peuvent le faire, sans fournir de justificatif d'absence.

Dans chaque école, la Ville a livré des gobelets dès jeudi afin que chaque enfant puisse s'hydrater tout au long de la journée. De plus, sur l'ensemble des écoles des jeux d'eau ont été installés dans les cours de récréation. Leur utilisation relève de la responsabilité des directions d'écoles, assistées par les ATSEM et les animateurs scolaires de la ville.

Les sites sportifs seront fermés pour les activités sportives par arrêté municipal jusqu'au samedi 29 juin 8h du matin. Seules les activités en extérieur (complexe Baquet et Géo-André) sont autorisés mais sous la vigilance et surveillance des agents municipaux, avec accès au point d'eau potable.

Information-prévention canicule

Enfance-enseignement

14, place Henri-Barbusse
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 09](tel:0147405809)

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi 13h30-17h30 (fermé le matin)
Samedi 9h-12h

Sports

62 rue Charles-Frérôt
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 21](tel:0147405821)
sports@ville-gentilly.fr

Horaires (sur rendez-vous) :
Lun. et mar. : 8h30-12h
Mercredi : 9h-12h/14h-17h
Jeu. et ven. : 14h-17h

Publié le 27 juin 2019